Strasbourg, le 13 février 2024 APES(2024)15

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

Mandat

du Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr

Qualité de membre du Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr

La qualité de membre du Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr (le Pool) est de nature volontaire. Les membres sont libres de renoncer à cette qualité à tout moment. Le Pool est composé d'un maximum de quarante membres. La composition du Pool sera mise à jour tous les trois ans, la première mise à jour ayant lieu à partir de 2026. Les membres qui souhaitent continuer à participer au Pool doivent faire une nouvelle demande de la qualité de membre et soumettre les informations les plus récentes.

Les membres sont nommé·es à titre personnel et ne peuvent pas être remplacé·es lors des réunions et des autres activités du Pool.

En cas de places vacantes, le secrétariat de l'APES examinera les candidatures et nommera les membres après consultation du Pool. Le secrétariat de l'APES s'efforcera d'assurer l'équilibre de genre parmi les membres du Pool et donnera la priorité aux candidat·es issu·es de catégories sous-représentées.

Les membres seront invité·es à fournir un court résumé annuel (max. 1 page) sur leurs activités en lien avec le sport sûr et, en particulier, sur les thèmes abordés par le Pool d'expert·es, afin d'exprimer leur engagement envers le Pool et leur intérêt en qualité de membre. Ces rapports donneront également un aperçu des activités menées dans différents pays et organisations, ainsi que des priorités, des tendances et des défis dans ce domaine.

Mandat du Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr

Les membres du Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr sont invité·es à contribuer aux travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine d’un sport sûr et à :

- participer en tant que conférenciers·ères à des événements, des conférences, des séminaires, etc. pertinents afin de partager des connaissances et des expériences sur un sport sûr ;
- participer aux réunions du Pool d'expert·es et contribuer activement à l'élaboration de livrables et contenus d'actualité ;
- fournir des conseils et un soutien au secrétariat de l'APES, aux États membres et aux organisations partenaires lors de l'élaboration de leurs stratégies, projets ou activités en matière de sport sûr;
- diffuser de l'information et de l'expertise en matière de sport sûr.

Le Conseil de l'Europe permet à ses membres de :

- participer à la réunion annuelle, réseauter, partager leurs expériences et apprendre de leurs pairs ;

- accroître la visibilité de leurs profils et promouvoir leur travail au niveau européen et international ;

- participer et être informé·es des travaux des services compétents du Conseil de l'Europe et de ses organisations partenaires ;

- être invité·es à participer à des appels d'offres restreints.

Activités du Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr

- Une réunion annuelle pour définir le programme de travail. Des réunions *ad hoc* supplémentaires (en ligne ou physiques) peuvent être organisées tout au long de l'année pour assurer le suivi des décisions prises lors de la réunion annuelle.

- Utilisation d'une plateforme collaborative en ligne pour partager des ressources avec le groupe.

- Une communication continue entre les membres du Pool présentant leurs activités, ainsi que les activités pertinentes du Conseil de l'Europe qui pourraient les intéresser. Une communication externe pour valoriser les travaux du Pool et les rendre plus visibles: par exemple, des articles d'actualité sur le site web de l'APES, des tweets, etc.